

CHARTRE

Droit de l'homme et du travail



inexsia
Catalyseur du changement

inexsia.com

Connaissance - Développement durable - Innovation - Inclusion

Notre engagement pour les droits de l'homme et les questions du travail

À inessia nous croyons en la dignité et les droits fondamentaux de tous les individus, ainsi qu'en des pratiques de travail éthiques et responsables. Cette charte énonce nos engagements en matière de droits de l'homme et de conditions de travail équitables, reflétant nos valeurs et notre engagement envers la justice sociale. Cet engagement s'applique à notre environnement de travail direct et à nos relations de collaborations externes (fournisseurs, partenaires etc...).

1. Respect des droits fondamentaux

Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits fondamentaux de tous les individus, tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies.

2. Non-discrimination

Nous nous engageons à ne jamais avoir de comportement (paroles, attitudes ...) visant à favoriser la discrimination, basé sur la race, la couleur, l'origine ethnique, la religion, le genre, l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi. Nous nous engageons à créer un environnement de travail exempt de tous préjugés et discriminations.

3. Égalité des chances

Nous nous engageons à offrir des opportunités égales d'emploi et de développement professionnel à tous nos employés et personnes collaborant avec nous, en favorisant la diversité et en luttant contre les préjugés et les stéréotypes.

4. Conditions de travail dignes

Nous nous engageons à fournir des conditions de travail sûres, saines et respectueuses de la dignité humaine, en conformité avec les normes nationales et internationales du travail.

5. Aménagements raisonnables

Nous nous engageons à mettre en place des aménagements pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Ces aménagements peuvent inclure des ajustements dans l'environnement physique, des équipements spécialisés, des horaires de travail flexibles, des adaptations de tâches, etc. L'objectif est de permettre aux personnes en situation de de participer pleinement à la vie professionnelle, éducative et sociale, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

6. Rémunération équitable

Nous nous engageons à offrir une rémunération juste et équitable à tous nos employés et collaborateurs, reflétant la valeur de leur travail et leur contribution à l'entreprise et à nos projets.

7. Heures de travail

Nous nous engageons à respecter les limites légales et à promouvoir un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle en encourageant des horaires de travail raisonnables et en soutenant les politiques de congés payés et de congés familiaux.

8. Dialogue social

Nous encourageons le dialogue ouvert et constructif entre la direction et les employés, ainsi qu'avec les représentants syndicaux, afin de favoriser la résolution pacifique des conflits et l'amélioration continue des conditions de travail.

9. Responsabilité et transparence

Nous sommes responsables de la mise en œuvre et du respect de cette charte, et nous nous acceptons de rendre compte de nos actions en matière de droits de l'homme et de questions du travail de manière transparente.

Nous considérons que le respect des droits de l'homme et des questions du travail est essentiel à notre succès à long terme en tant qu'entreprise socialement responsable. Nous nous engageons à intégrer ces principes dans toutes nos activités et à œuvrer en partenariat avec nos employés, nos fournisseurs et nos parties prenantes pour créer un monde du travail plus juste et équitable pour tous.

